

N° 91  
—  
**SÉNAT**

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 1983.

**PROJET DE LOI**

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant l'approbation d'une Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur le transfèrement des condamnés détenus.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

^

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

---

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1772, 1815 et in-8° 480.

---

Traités et Conventions. — Condamnés - Détenus - Etats-Unis - Transfèrement.

**Article unique.**

**Est autorisée l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur le transfèrement des condamnés détenus, signée à Washington le 25 janvier 1983, dont le texte est annexé à la présente loi (1).**

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 1983.*

**Le Président,**

**Signé : LOUIS MERMAZ.**

---

(1) Voir le texte annexé au document A.N. n° 1772 (7<sup>e</sup> légial.).